



Décision n°31 du 01/12/2021

Attribution d'un jour de repos supplémentaire pour l'année 2022

Cette décision concerne les entités d'Orange SA dont les dispositions conventionnelles font référence explicitement à 104 Samedis et Dimanches et 9 jours fériés chômés par année civile et s'applique à tous les salariés de ces entités présents en 2022.

L'année 2022 comportant 105 Samedis et Dimanches et ne comportant que 7 jours fériés chômés, il a été décidé, à titre exceptionnel, d'attribuer une compensation de 1 jour selon les modalités suivantes.

1- Pour les salariés bénéficiant de JTL

Principe retenu :

Ces salariés dont la réduction du temps de travail se traduit par le crédit de jours de temps libre (JTL) sur l'année se verront attribuer un JTL supplémentaire.

Les dispositions de la décision n°14 du 27 mars 2009 relative à la mise en œuvre de la journée de solidarité sont maintenues pour tous les salariés à temps plein, à temps partiel et temps convenu.

Modalités pratiques de mise en œuvre :

Le crédit exceptionnel d'un jour de temps libre supplémentaire sera effectué le 4 janvier 2022. Il s'ajoutera au solde de JTL 2022 et devra être pris au plus tard le 31 décembre 2022. Par exception, les Cadres Exécutifs Autonomes pourront le prendre jusqu'au 31 mars 2023.

Ce JTL supplémentaire pourra être pris en journée ou demi-journée. Il sera proratisé en fonction :

- de la date d'entrée ou de sortie de l'entreprise, et arrondi le cas échéant à la demi-unité supérieure
- du taux d'activité :
 - pour les salariés à temps partiel supérieur à 50%, 1 jour de temps libre sera attribué
 - pour les salariés à temps partiel inférieur ou égal à 50%, 1/2 journée de temps libre sera attribué

2- Pour les salariés ne bénéficiant pas d'une réduction du temps de travail sous forme de JTL

Principe retenu :

A titre exceptionnel, ces salariés dont la réduction du temps de travail ne se traduit pas par un crédit de jours de temps libre n'auront pas à accomplir les 7h dues au titre de la journée de solidarité pour l'année 2022.

Pour le Président Directeur Général d'Orange et par délégation

Line Pélissier

Directrice Itinéraires professionnels, Reconnaissance & Services